

N.B. : En 30 jours, les citoyens doivent apprécier un dossier (450 pages !) élaboré pendant 6 ans ... .

Vous pouvez également consulter l'ensemble du schéma de structure sur le site :

[www.verviers.be](http://www.verviers.be)

## **QUELQUES CARENCES DU SCHEMA DE STRUCTURE DE VERVIERS :**

- **Première cause des carences du Schéma de Structure : une analyse tronquée.**  
**L'expérience et la sensibilité de la population n'ont pas été activées** pendant toute l'élaboration du schéma de structure. Le diagnostic du Schéma de Structure est basé essentiellement sur des données théoriques (statistiques, chiffres, archives ...) et pas du tout sur le vécu et l'expertise des Verviétois.
- **Deuxième cause des carences du Schéma de structure : des mesures imposées.**  
**Les mesures préconisées ne répondent pas au diagnostic de l'étude.** Ces mesures sont en fait orientées par les projets déjà décidés par l'autorité communale ou prévus par des promoteurs privés (Foruminvest en Brou-Harmonie, T. Palm rue de Heusy, campus provincial à Verviers-Ouest, ...). L'absence de contact avec les utilisateurs de la ville, conjuguée aux directives du commanditaire communal, conduisent l'étude à des mesures peu efficaces ou handicapantes pour le développement de Verviers.
- **L'étude ne tient pas compte de la commune de Dison et de sa population,** complètement imbriquées dans Verviers. Des interactions évidentes entre ces deux communes contigües ne sont ni analysées, ni traitées.
- **L'ouverture du site de la Vesdre en Spintay est « oubliée ».** L'intérêt majeur de cette seule ouverture de la rivière vers le centre-ville n'est jamais relevé, alors que l'étude regrette l'urbanisation existant tout le long de la Vesdre.
- **Le rôle stratégique du site de la Vesdre en Spintay est ignoré.** L'étude ne relève pas les caractéristiques uniques de ce site essentiel pour Verviers (espace de respiration dans la densité de l'hyper-centre, transition entre Verviers et Hodimont-Dison, contact de choix avec la nature pour les habitants et usagers du centre-ville, ...), alors que d'autres sites moins essentiels sont détaillés.
- **L'espace vert du quai J. Brel, en bord de rivière et en pleine ville, n'est pas relevé,** alors que d'autres, moins significatifs, sont répertoriés (square de la Victoire, ...).
- **Le maillage bleu de Verviers est ignoré** (Vesdre, ruisseaux de Dison et de Mangombroux, ...). Seul un maillage vert est relevé. Pourquoi pas un objectif de maillage vert & bleu (comme à Bruxelles), pour la capitale wallonne de l'eau.
- **Quelques mesures insuffisantes - incohérentes - destructrices :**
  - **Pas de mesure efficace pour rendre la ville attractive pour les familles, les classes moyennes.**
  - **Pas de mesure efficace pour améliorer le logement au centre ville** (remise en état de certaines maisons, création d'ilots verts, création de nouveaux logements avec mixité)
  - **Pas de mesure efficace pour donner un coup de fouet à la mise en valeur de la vieille ville** (reconnaissance rapide d'un périmètre protégé par exemple)
  - **Pas de mesure efficace pour préserver et mettre en valeur les reliefs et paysages de la vallée de la Vesdre.**

- **Pas de mesure efficace pour valoriser la Vesdre en centre-ville.** A travers toute l'étude, il est sans cesse mentionné que Verviers souffre d'un déficit important d'image, d'attractivité et d'identité. L'étude reconnaît également que la Vesdre est le principal atout de Verviers dans ces domaines. Pourquoi ne pas exploiter cet atout majeur au travers de mesures concrètes. Un « Schéma Directeur de la Vesdre » cadencé n'empêchera pas l'hérésie Foruminvest.
- **La décision de consacrer 15 des 16 ZACC à de l'habitat est démesurée** (ZACC = Zones verte non construite, sans affectation au plan de secteur). Aucune étude sérieuse n'analyse ces ZACC. Certaines d'entre elles ne devraient pas être consacrées à de l'habitat. Leur affectation en terrain à bâtir constituera immanquablement une difficulté supplémentaire quant au bon aménagement des lieux. On privilégie d'emblée l'urbanisation en périphérie avant de garantir l'habitat en centre-ville. Des zones vertes, agricoles, de loisirs et d'équipement communautaire sont également nécessaires sur le territoire de Verviers. Le SSC relève que la ZACC 7 (entre la Vesdre et Stembert) est d'intérêt paysager et écologique exceptionnel. Pourquoi les auteurs du SSC changent-ils d'avis en fin d'étude ?
- **Conclusion :** Les auteurs du Schéma de structure ont été trop bridés par l'autorité communale. Leur vision globale de la ville s'en ressent. On applique des recettes « dans l'air du temps » (Eco-quartier, RER, plan-lumière, toitures végétales, ...) sans étude sérieuse des lieux et sans concertation avec les habitants.